

Image not found or type unknown



Bon de commande validé sans versement acompte

Par **poussin_old**, le **30/07/2007** à **10:28**

Bonjour,rrrnNous sommes allés chez un cuisiniste samedi et nous avons signé un bon de commande sans verser le moindre acompte, le responsable nous a affirmé "c'est juste pour bloquer le prix mais si jamais vous revenez pour annuler je ne pourrais rien faire contre vous". Pouvez-vous me confirmer que je peux leur envoyer un courrier leur stipulant mon désir de rétractation?